

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Mars 2023



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	25
Membres représentés	10
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Alain GOREZ
Date de la convocation des conseillers	22 mars 2023
Date de l'affichage de la convocation	22 mars 2023



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Aada TEKOUK, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Magalie FRANÇOIS donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Michèle PELABERE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI

Vœu déposé par la majorité municipale : « motion contre la hausse du coût de la carte Imagine'R »

Texte intégral du vœu :

Alors que nous vivons actuellement une période de forte inflation, de crise économique et sociale, qui impacte très lourdement les collectivités, les familles et les publics les plus fragiles, ces derniers vont devoir subir la hausse de la carte Imagine'R.

Pour rappel, le forfait Imagine'R est un forfait qui permet aux jeunes franciliens de se déplacer au sein de la région Ile-de-France.

Malgré une offre réduite sur certains secteurs et un réseau dégradé, les lycéennes et lycéens villeparisiens peuvent notamment témoigner des difficultés de service rencontrées pour la ligne 3S, la Région Ile-de-France a voté une hausse du prix du Navigo de +98€ par an, tandis qu'Ile-de-France Mobilités a décidé d'augmenter de plus de 6,5%, le forfait Imagine'R, soit 23 euros d'augmentation.

Ces décisions révèlent un manque de stratégie et de construction de solutions pérennes de financement des transports en commun en Ile-de-France.

Dans ce contexte, nous rappelons que le conseil départemental a un rôle majeur à jouer pour le transport scolaire qui constitue une dépense obligatoire liée à la scolarisation des jeunes.

C'est pourquoi la Ville de Villeparisis regrette la décision votée par le Conseil Départemental en séance du 17 février dernier de conserver son niveau d'intervention pour l'aide au financement pour les familles de la carte Imagine'R, décision qui fera porter aux familles, y compris pour les élèves boursiers, l'intégralité de ces surcoûts décidés par Ile-de-France Mobilités.

Le conseil municipal de Villeparisis souhaite que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne révise sa position et demande que l'augmentation décidée par Ile de France Mobilités soit prise en charge intégralement par le Conseil Départemental.

Le conseil municipal de Villeparisis mandate Monsieur le Maire pour toute affaire relative à cette motion.

ADOPTÉ après le vote suivant :

35 votants dont 10 pouvoirs

27 pour dont 7 pouvoirs (groupe majoritaire)

8 abstentions dont 3 pouvoirs (Villeparisis l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Alain GOREZ Secrétaire de séance

